Livret d'accueil

Bilan de compétences

Marie Gaudio – Sens & Compétences – 52 avenue Julien-63000 Clermont-Ferrand
07.68.85.36.37 – mariegaudio@sens-et-competences.com
https://sens-et-competences.com

Sommaire

Programme 1
Intitulé 1
Objectifs pédagogiques 1
Contenu et modalités pédagogiques 1
Délai d'accès 1
Déroulement et durée 1
Moyens pédagogiques et équipement 2
Modalités pédagogiques, techniques et outils 3
La consultante 3
Public bénéficiaire 3
Public visé 3
Prérequis 3
Public en situation de handicap 4
Accessibilité 4
Contacts utiles 4
Suivi et évaluation 4
Suivi du bénéficiaire 4
Evaluation de la prestation 5
Tarifs et financements 5
Tarifs 5
Financements 5
Accès et contact 6
Lieu et horaires 6
Coordonnées 6
Accès 6
Informations règlementaires 7
Code du travail : cadre du bilan de compétences 7
Réclamations et litiges 8
Données personnelles 8

Programme

Intitulé

Bilan de compétences.

Objectifs pédagogiques

Le bilan de compétences a pour but de vous permettre d'analyser vos compétences professionnelles et personnelles, ainsi que vos centres d'intérêt, valeurs et motivations, afin de définir un projet professionnel et, le cas échéant, un projet de formation.

Le bilan de compétences est un moment privilégié dans votre vie professionnelle pour vous permettre de :

- Faire le point sur votre carrière, vos compétences et vos possibilités d'évolution ;
- Analyser vos acquis professionnels et personnels, identifier vos valeurs et vos motivations, pour définir ou affiner votre projet professionnel ;
- Favoriser votre bien-être au travail et votre épanouissement professionnel ;
- Être acteur de votre avenir professionnel.

Vous serez accompagné.e tout au long de cette démarche par une consultante certifiée en bilan de compétences. Vous définirez avec elle des objectifs individualisés lors du premier entretien.

Contenu et modalités pédagogiques

Délai d'accès

L'inscription est possible à tout moment. Le planning des rendez-vous est coconstruit avec la consultante.

L'entretien préalable au démarrage du bilan est gratuit.

Déroulement et durée

Le bilan de compétences est une démarche qui comprend trois phases successives (art. R6313-4 du Code du travail) :

1. Phase préliminaire :
 - Analyse de la demande, définition des objectifs individualisés, choix des outils et planification du déroulement du bilan ;
 - Investigation du contexte de la demande et du parcours professionnel.
2. Phase d'investigation :
 - Étapes du parcours professionnel et extra professionnel ;
 - Compétences et réalisations professionnelles et extra-professionnelles ;

- Intérêts, valeurs et motivations ;
- Situation actuelle, enjeux professionnels et personnels ;
- Enquête exploratoire du marché.

3. Phase de conclusion :
 - Projet(s) argumenté(s) et plan d'action (dont projet de formation s'il y a lieu) ;
 - Document de synthèse ;
 - Restitution individuelle ou tripartite (selon mode de financement et au choix du bénéficiaire ; art. L6313-4 du Code du travail).

Le bilan se déroule sur une période de 10 à 14 semaines environ. Il dure entre 13 et 20 heures (selon les objectifs définis individuellement), réparties en entretiens individuels en face à face de 1 à 2 heures chacun.

Un travail personnel d'environ 6 à 12 heures est nécessaire dans l'intervalle entre les entretiens (travail de réflexion et d'élaboration avec supports pédagogiques, passation de tests psychométriques, recherches et exploration des pistes métier).

Il est clôturé par l'entretien de restitution de la synthèse.

Dans le cas d'une restitution tripartite, le document écrit reste votre propriété en tant que bénéficiaire. Vous pouvez choisir ou non de le partager avec votre employeur le cas échéant. Les éléments abordés oralement lors de cet entretien font l'objet d'un accord préalable entre vous et la consultante.

Un entretien de suivi à 6 mois est systématiquement proposé pour faire le point sur l'avancée de votre projet.

Moyens pédagogiques et équipement

Les supports pédagogiques sont fournis préférentiellement au format numérique via une plateforme si vous avez accès à un ordinateur avec accès wifi.

Ils peuvent également être fournis au format papier.

Un ordinateur avec accès wifi est nécessaire pour la passation des tests psychométriques.

La formation est possible à distance en visioconférence (nécessité d'un ordinateur avec wifi + webcam).

Un compte-rendu est déposé sur la plateforme ou envoyé par mail par la consultante à l'issue de chaque entretien en face à face.

Tous les supports pédagogiques sont fournis et inclus dans le prix du bilan.

Modalités pédagogiques, techniques et outils

La principale modalité pédagogique est l'entretien en face à face : la consultante mobilise des postures d'accompagnement telles que l'écoute active, la reformulation, la guidance.

Les tests psychométriques proposés sont les tests Echo² de la société PerformanSe®. Ces tests sont étalonnés et scientifiquement validés. La consultante a été formée à leur utilisation et à l'interprétation des résultats.

Les outils pédagogiques mobilisés sont déterminés lors du premier entretien, d'un commun accord entre vous et la consultante, pour répondre à vos objectifs individuels.

Nous proposons par exemple des outils tels que le Photolangage® et l'entretien DIVA®.

Par ailleurs, différents supports pédagogiques vous seront proposés en fonction de vos objectifs individuels (portefeuille de compétences, Parcours de vie, Mon fabuleux destin, Mon emploi idéal, personnalité 360°, style managérial, etc.). Ces outils, que vous complétez entre chaque séance, servent de support aux échanges avec la consultante.

La consultante

Marie Gaudio est consultante certifiée en bilan de compétences.

Elle a obtenu en 2025 une certification de compétence : Accompagner une mobilité de carrière par le bilan professionnel et de compétences (inscrite au Répertoire Spécifique de France Compétences sous le numéro rs6391).

Par ailleurs, ses différentes formations et expériences professionnelles lui ont permis de développer une expertise en entretien d'aide, évaluation des compétences, accompagnement individuel et en pédagogie.

En effet, elle est titulaire des diplômes d'infirmière (2004) puéricultrice (2010), de cadre de santé (2013) et d'un master en sciences de l'éducation (2023).

Public bénéficiaire

Public visé

Le bilan de compétences est accessible à tous les actifs : salariés du secteur public et fonctionnaires, salariés du secteur privé, demandeurs d'emploi, indépendants et professions libérales.

Prérequis

Il n'y a aucun prérequis, le bilan est accessible à tous.

Public en situation de handicap

Accessibilité

Les locaux ne sont pas accessibles aux personnes à mobilité réduite. Cependant, un format à distance peut être proposé via des entretiens en visioconférence.

Quel que soit votre handicap, la faisabilité sera étudiée avec vous au cas par cas, en fonction de vos besoins et des aménagements nécessaires.

Marie Gaudio, dirigeante consultante et référente handicap, vous accompagnera dans vos démarches, si toutefois nous ne pouvions pas répondre à votre demande.

Contacts utiles

AGEFIPH
65 boulevard François Mitterrand – 63000 Clermont-Ferrand

Isabelle Gruyelle
Ressources Handicap Formation
i-gruyelle@agefiph.asso.fr
04.73.34.76.95 / 06.22.64.09.60

Marie-Pierre Barot
Ressources Handicap Formation
m-barot@agefiph.asso.fr
04.74.94.64.06 / 06.22.10.01.52

MDPH 63
11 rue de Vaucanson – 63000 Clermont-Ferrand
04.73.74.51.20
mdph@mdph63.fr

Cap Emploi 63
19 boulevard Berthelot – 63400 Chamalières
04.73.16.18.18
www.capemploi-63.com

Suivi et évaluation

Suivi du bénéficiaire

La consultante met tout en œuvre, au cours du bilan, pour vous permettre de vous approprier les différents outils et supports.

Vous avez la possibilité de solliciter le consultant entre deux entretiens par mail ou par téléphone.

Une feuille d'émargement est signée par le bénéficiaire à l'issue de chaque entretien. Une attestation de présence peut être fournie sur demande.

Une attestation de réalisation sera délivrée à l'issue du bilan.

Vous bénéficiez également d'un entretien de suivi à 6 mois, inclus dans le tarif du bilan, qui nous permettra de faire le point sur l'évolution de votre projet.

Evaluation de la prestation

Lors du dernier rendez-vous de synthèse, nous vous proposerons de répondre à une enquête de satisfaction « à chaud ».

Une seconde enquête de satisfaction vous sera proposée à 6 mois de la fin du bilan de compétences.

Ces deux enquêtes nous permettent de mesurer l'atteinte de vos objectifs et d'améliorer notre démarche d'accompagnement.

Tarifs et financements

Tarifs

Le tarif est de 1 710 € pour un bilan standard de 18h (TVA non applicable, art. L. 233-3 du CIBS).

Le nombre d'heure et le tarif peuvent être ajustés en fonction de vos objectifs : le devis est établi à la suite du premier entretien.

Seules les heures d'entretien en face à face sont facturées.

Le tarif inclut l'ensemble des outils et supports pédagogiques fournis.

Financements

Les différents modes de financement possibles sont fonction de votre situation :

- Employeur (via le Plan de Développement des Compétences)
- Opérateur de Compétences (OpCo)
- France Travail
- Compte Personnel de Formation (CPF : plafonné à 1600€, reste à charge 150€)
- Autofinancement

Le cofinancement est possible.

Accès et contact

Lieu et horaires

Le cabinet est situé 52 avenue Julien à Clermont-Ferrand, au 2ème étage (au sein du cabinet Longévital).

L'accès se fait à l'angle de l'avenue Julien et de la rue Colbert (à côté du 22 rue Colbert).



Horaires d'accueil pour les entretiens :

Les mardis, mercredis, jeudis de 8h à 18h30 et les samedis de 9h à 16h.

Coordonnées

Mail : mariegaudio@sens-et-competences.com

Téléphone : 07.68.85.36.37

Site internet : https://sens-et-competences.com

Accès

En transport en commun :

- Tramway ligne A, arrêts Jaude ou Lagarlaye
- Bus ligne S11, arrêts Pasteur ou INSPé Chamalières
- Bus lignes S10 et S12, arrêt 8 mai
- C.Vélo stations Morel Ladeuil, Regensburg ou Lagarlaye

En voiture :

- Stationnement de surface devant le cabinet ou dans les rues adjacentes (horodateurs ou application Prestopark)
- Parking Jaude 2, 27 rue Bonnabaud
- Parking Bonnabaud, 4-6 rue Bonnabaud

Informations règlementaires

Code du travail : cadre du bilan de compétences

Conformément à l'**article L.6311-4** du code du travail, le bilan de compétences doit permettre aux travailleurs d'analyser leurs compétences professionnelles et personnelles ainsi que leurs aptitudes et leurs motivations afin de définir un projet professionnel et, le cas échéant, un projet de formation.

Ce bilan ne peut être réalisé qu'avec le consentement du travailleur.

Le bénéficiaire est seul destinataire des résultats détaillés et du document de synthèse. Les résultats détaillés et le document de synthèse ne peuvent être communiqués à toute autre personne ou institution qu'avec l'accord du bénéficiaire.

La durée du bilan de compétences ne peut excéder vingt-quatre heures.

Conformément à l'**article R.6313-4**, le bilan de compétences comprend trois phases :

1° Une phase préliminaire (analyse de la demande, détermination du besoin et des modalités) ;

2° Une phase d'investigation permettant au bénéficiaire soit de construire son projet professionnel et d'en vérifier la pertinence, soit d'élaborer une ou plusieurs alternatives ;

3° Une phase de conclusion et d'appropriation des résultats du bilan.

L'**article R.6313-5** prévoit que les employeurs ne peuvent pas réaliser eux-mêmes des bilans de compétences pour leurs salariés.

Selon l'**article R.6313-6**, l'organisme prestataire de bilans de compétences qui exerce par ailleurs d'autres activités dispose en son sein d'une organisation identifiée, spécifiquement destinée à la réalisation de bilans de compétences.

L'organisme prestataire de bilans de compétences, **article R.6313-7**, procède à la destruction des documents élaborés pour la réalisation du bilan de compétences, dès le terme de l'action, sauf pour les documents faisant l'objet d'un accord écrit du bénéficiaire fondé sur la nécessité d'un suivi de sa situation.

Par ailleurs, selon l'**article R.6313-8**, le bilan de compétences fait l'objet d'une convention tripartite entre l'employeur, le salarié et l'organisme prestataire lorsqu'il est réalisé au titre du plan de développement des compétences ou dans le cadre d'un congé de reclassement.

Le salarié dispose d'un délai de dix jours à compter de la transmission par son employeur du projet de convention pour faire connaître son acceptation en apposant sa signature.

Réclamations et litiges

Vous pouvez adresser toute réclamation par mail à mariegaudio@sens-et-competences.com

Ou par courrier au siège social : Marie Gaudio – Sens et Compétences – 67 avenue de la libération – 63000 Clermont-Ferrand

Conformément aux dispositions du Code de la consommation, article L641-1, concernant « le processus de médiation des litiges de la consommation », après nous avoir sollicités et à défaut de réponse vous satisfaisant, vous avez la possibilité de recourir gratuitement à une procédure de médiation de la consommation auprès de :

CM2C
49 rue de Ponthieu - 75008 Paris
Tel : 01 89 47 00 14
Site internet : https://www.cm2c.net/declarer-un-litige.php
Mail : litiges@cm2c.net

Données personnelles

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, modifiée par la loi du 6 août 2004, le bénéficiaire est informé que toutes les informations nominatives collectées à l'occasion de la prestation sont nécessaires pour traiter la demande de prestation et sont exclusivement destinées à Sens & Compétences.

Le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès et de rectification portant sur les données le concernant, qui peut être exercé par courrier auprès de : Marie Gaudio, Sens & Compétences, 67 avenue de la libération, 63000 Clermont-Ferrand.

Tout document établi et transmis par le bénéficiaire à Sens & Compétences est établi sous la seule responsabilité de ce dernier.

Au plaisir de vous accueillir prochainement pour vous accompagner dans votre projet.

Merci de votre confiance !